Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-262901044-20260930-20290933-DE

Délibération n° 33-2026

Ville de Guilers

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DELIBERATION DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

- DELIBERATIONS –

2026-33- Modalités d'attribution des bons loisirs

Le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni le trente septembre deux mil vingt six à dix huit heures et trente minutes sous la présidence de Matthieu SEITE, Président du CCAS

Etaient présents :
Isabelle NEDELEC, Marion FAIVRE, Claudie FERELLOC, Stéphanie BLANCHARD, Véronique GUITTARD, , Marie-Françoise MAGUEUR, Nicole SIMON, Nelly GALAIS, Chantale CROIGER, Marie-Françoise KERGLONOU, Marie-Jo MERRIEN, Estelle MARTI.

Absents excusés :
Nathalie PONCEL a donné procuration à Marion FAIVRE
Dorothée GUILLOU
Josiane LE YONDRE

Absent : Aurore COURTES

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents... : 13
Nombre de votants..... : 14

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
Délibération n° 33-2026
ID : 029-262901044-20260930-20290933-DE

2026-33- Modalités d'attribution des bons loisirs

Il est rappelé que les modalités d'attribution des bons loisirs relèvent du calcul du quotient familial.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Décide de fixer le plafond **d'attribution des bons loisirs à 565€** de Quotient familial,
Décide de maintenir le montant du « bon loisirs » à **42 €.**

Les dépenses correspondantes seront prélevées à l'article 65134-4212

Acte rendu exécutoire Après envoi en Préfecture
Le : .....

Et publication ou notification
Du : .....

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Le Maire, Président du CCAS
Matthieu SEITE

